



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 Mars 2021

Département du Gard
Mairie de
Molières-sur-Cèze

Étaient présents : AUGUSTYNIAC Nicolas, BELAZZOUG Abdelmalek, BOUIS Florence, DE CHASTENET Cécile, CELLIER Mélyssa, GIOLBAS Martine, MARCHAND Lætitia, NAVARRO Odette, NICOLAS Stéphan, REMOND Valérie, THOMAS Thierry, VERBRUGGE Dirk, VERCOUTERE Georges.

Étaient absents : Christel BALME représentée par Lætitia MARCHAND, Dominique AGNIEL représenté par Odette NAVARRO

Secrétaire de séance : Cécile De Chastenet

La séance est ouverte à 18h30, voici l'ordre du jour :

Approbation du compte rendu du conseil municipal du 25 février 2021, approuvé à l'unanimité.

Compte-rendu des décisions prises au titre de l'article L 2122.22 : Un arrêté municipal de signalisation a été pris pour la mise en sécurité de la montée de Frigoule vers la maison de retraite. Installation d'un miroir, d'un panneau STOP et de signalisation. C'est la société SARL TELA DUNE qui a été retenue pour un montant de 524,90 euros, HT.

Question préliminaire sur le Débat d'Orientation Budgétaire

Document public non obligatoire qui présente sur les dernières données financières de la commune ainsi que les prévisions 2021. Ce document sert de base de travail. Y sont renseignés les faits notables à travers les différents budgets. Présentation du document de synthèse et explication sur les faits importants :

- Les dépenses de fonctionnement :
 - . Les charges à caractère générales sont assez constantes autour de 300 000 euros (à noter pour 2020 une grosse facture actuellement contestée). Des économies sur certains contrats sont à l'étude (téléphone, éclairage...)
 - . Les dépenses relatives au personnel. La pyramide des âges vieillissante montre qu'il va falloir se pencher sur le renouvellement du personnel à partir. La masse salariale est importante du fait de l'ancienneté.
- Les recettes de fonctionnement : Les ventes ont servi au fonctionnement et non à l'investissement.
- Les recettes fiscales : Après une grosse pression fiscale les dernières années, le CM ne souhaite pas actionner ce levier
- En section d'investissement. L'analyse du compte administratif 2019 laisse apparaître de nombreux dossiers commencés mais non terminés avec des restes à réaliser conséquents. Notamment le remboursement au 01/04/2021 d'un emprunt à

court terme de 280 000 euros réalisé par l'ancienne municipalité dont on peut se demander la finalité

- Les grands principes pour 2021 : - une comptabilité informatisée des commandes dès le bon de commande et non sur facture pour une visibilité en amont - Préparer la réorganisation des services en tenant compte des 3 prochains départs à la retraite - Arrêter le budget Site Industriel et absorber le déficit sur le budget principal - Nouvel emprunt de 250 000 euros sur 2 ans pour rembourser l'emprunt à court terme contracté auparavant.
- A l'échéance 2023 il n'y aura plus : -le remboursement de la dette au SDIS - Le remboursement de la dette au centre de gestion - Le remboursement du solde de l'emprunt.

Cet effort financier important permettra une meilleure visibilité aux projets communaux.

Madame la maire demande au Conseil s'il y a des objections ou des remarques, puis de procéder au vote.

Le Conseil prend acte du D.O.B.

1). Affectation des résultats - Site Industriel

L'affectation des résultats précédemment délibérée s'établit au 31 décembre 2020 à : Déficit de fonctionnement de 250 290,27 euros qui vient en déduction de l'excédent de fonctionnement budget principal. L'excédent d'investissement de 171 867,51 euros qui se rajoutera à l'excédent de budget principal.

2020	SITE INDUSTRIEL	
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses nettes	0,00 €	0,00 €
Recettes nettes	0,00 €	0,00 €
Résultat 2020	0,00 €	0,00 €
Résultat reporté 2019	171 867,51 €	-250 290,27 €
Résultat de clôture	171 867,51 €	-250 290,27 €

Le conseil vote POUR à l'unanimité l'affectation des résultats.

2). Dissolution budget Site Industriel- Il est constaté que le budget annexe du Site Industriel ne comportait plus d'écriture comptable. Il n'y a plus lieu de maintenir ce budget et il convient de procéder à sa dissolution. Le conseil vote POUR à l'unanimité.

3). Affectation des résultats- Budget communal avec reprise des résultats du budget du site Industriel dissous

Reprise de l'actif, du passif et des résultats de clôture sur le budget principal

2020	COMMUNE	
	INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
Dépenses nettes	179 733,35 €	1 141 145,01 €
Recettes nettes	296 839,98 €	1 315 573,13 €
Résultat 2020	117 106,63 €	174 428,12 €
Résultat reporté 2019	-114 052,21 €	650 170,29 €
Résultat de clôture 2020	3 054,42 €	710 546,20 €
Reprise résultats budget site industriel	171 867,61 €	-250 290,27 €
Affectation 2021	0,00 €	0,00 €
REPORT SUR 2021	174 921,93 €	460 255,93 €

Le Conseil vote POUR à l'unanimité

4). Vote des taux d'imposition

La taxe foncière sur le bâti à 49,09 comprend le taux départemental et le taux communal, la taxe foncière sur le non bâti est à 67,32. Le produit attendu est de 507 876 euros. A cela s'ajoute 49 551 euros de taxes fiscales indépendantes et 1348 euros d'allocations compensatrices. Y sont soustraits 42 532 euros de coefficient correcteur, pour un montant total prévisionnel 2021 au titre de la fiscalité directe locale de 513 012 euros.

Madame la maire demande au conseil de voter le maintien du taux d'imposition à l'identique de l'année précédente.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité

5) . Budgets primitifs de la Commune, de l'Eau et du Lotissement

- Explications et questionnements sur les différents budgets prévisionnels par Madame la maire et Mr Vercoutère.

BUDGET PRIMITIF COMMUNE 2021	
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
1 087 766,58 €	1 777 183,93 €

BUGET PRIMITIF EAU ET ASSAINISSEMENT 2021	
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
596 622,56 €	371 437,16 €

BUDGET PRIMITIF LOTISSEMENT 2021	
INVESTISSEMENT	FONCTIONNEMENT
242 960,93 €	310 074,47 €

Le Conseil vote POUR chacun des 3 Budgets primitifs de la mairie, de l'eau et du lotissement.

6). Subvention d'exploitation au budget de l'eau

- Le budget communal versera une subvention de 40 000 euros au budget de l'eau et l'assainissement,

Le conseil vote POUR à l'unanimité la subvention d'exploitation.

7). Réalisation Emprunt Crédit Agricole

- Considéré comme un nouvel emprunt et non le remboursement du premier, La commune doit contracter un prêt pour rembourser le précédent. Madame la maire propose au vote le remboursement trimestriel sur 2 ans l'emprunt de 250 000 euros. Ce qui représente un effort financier important pour la commune mais qui effacera cette

ligne des comptes en 2023. Le conseil vote POUR à l'unanimité le remboursement trimestriel de cet emprunt

8). Proposition d'achat à l'euro l'immeuble du Sanguinet

- Madame la maire, suite à plusieurs échanges sur le sujet, soumet au vote du conseil la possibilité de proposer le rachat de l'immeuble à l'euro symbolique avec pour projet de l'intégrer au PLU et continuer les chantiers d'insertions. Si la commune rachète ce bien elle devra se conformer aux mêmes règles que le bailleur social.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité

9). SMEG : Télécommunication Secteur les Brousses

- Le projet d'enfouissement des lignes de téléphonie et d'électricité s'élève à 6 087 euros HT. Les poteaux servent aux deux types de lignes. Il est demandé au Conseil de voter l'enfouissement des 2 lignes et pas uniquement l'électricité subventionnée.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

10). Annulation de factures d'eau

- Plusieurs factures pour différentes raisons : erreur estimation de consommation, erreur facturation, fuite, sont mises en annulation pour un montant total de 2124,54 euros. Madame la maire demande au Conseil de voter ces annulations.

Le Conseil vote POUR à l'unanimité.

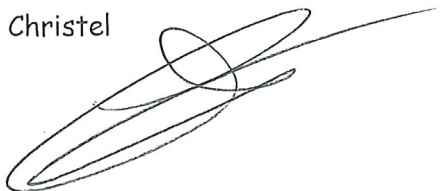
Questions diverses : Pas de questions diverses

Fin de séance à 20h55

La secrétaire de séance
DE CHASTENET Cécile



BALME Christel



GIOLBAS Martine



La Maire
BOUIS Florence



BELAZZOUG Abdelmalek,



MARCHAND Laëtitia



NAVARRO Odette,



NICOLAS Stéphane

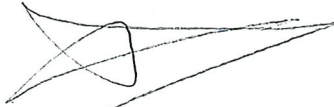
REMOND Valérie



THOMAS Thierry



VERBRUGGE Dirk



VERCOUTERE Georges



CELLIER Mélyssa